*** LOISIRS ET CULTURE DE LA RIA***

***56550 Belz***

**Charte du chœur de la ria**

**Objectifs :**

La chorale a pour ambition le plaisir de chanter ensemble, dans le respect de cette charte et avec la volonté de progresser.

La chorale peut se produire en public, sous réserve d’un accord mutuel entre le conseil d’administration, la chef de chœur et les choristes.

**Adhésion et cotisation:**

* Les choristes adhèrent à l’association ***Loisirs et Culture de la ria,*** s’acquittent de la cotisation d’adhésion et de celle liée à l’activité ***chorale****.*
* La chorale est constituée de 3 ou 4 pupitres d’effectifs équilibrés ; le nombre total de choristes ne peut excéder 55.
* Chaque choriste est auditionné par la chef de chœur et dirigé vers l’un des pupitres (soprane, alto, ténor, basse). Suite à cette audition, chef de chœur et choriste disposent d’une période d’essai d’une ou deux répétitions pour décider de l’intégration au groupe.
* Les mineurs doivent produire une autorisation parentale.
* Le paiement de l’adhésion conditionne la prise en charge par le contrat d’assurance de l’association, notamment en cas de sinistre engageant la responsabilité civile de l’adhérent. Si le paiement est fractionné, les différents chèques doivent être remis lors de l’adhésion ou après la première répétition.
* Il est vivement souhaitable de fournir n° de téléphone et **courriel pour pouvoir être joint facilement, recevoir les textes des chants étudiés, les enregistrements, éventuellement les partitions.**

**Horaire :**

* Les répétitions ont lieu tous les lundis suivant le calendrier scolaire (au nombre de 32). Elles débutent à 18h30 précises et se terminent à 20h30.
* Si besoin, des répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu.

**Attitude et responsabilité de chaque choriste :**

* Assiduité, régularité, ponctualité, respect des autres choristes, de la chef de chœur, du ou des accompagnateurs, volonté de s’inscrire dans la dynamique de la chorale et une certaine discipline inhérente au travail de groupe sont les principaux engagements à respecter.
* Au-delà des répétitions, la chef de chœur souhaite de la part de chacun un travail individuel complémentaire : familiarisation, voire, à terme, mémorisation des textes, étude des lignes mélodiques à partir de l’enregistrement reçu par courriel. Les progrès du groupe n’en seront que plus rapides.
* Le positionnement dans un pupitre est décidé par la chef de chœur.
* Chaque choriste doit être conscient de son apport dans le groupe. S’il sait ne pas pouvoir participer aux répétitions précédant un concert, il doit en avertir la chef de chœur suffisamment tôt pour que celle-ci puisse en tenir compte dans son organisation.
* Tout choriste qui refuse de chanter un chant s’expose à l’exclusion de la chorale sur décision du conseil d’administration et de la chef de chœur, sans recours possible ni remboursement de sa cotisation.

**Chants et répertoire :**

S’appuyant sur le niveau et la capacité à progresser des choristes, la chef de chœur choisit les chants dans le répertoire annoncé : variétés, chants du monde, chants bretons, chants de marins, gospel….

**Absence d’un(e) choriste/ annulation d’une répétition :**

* En cas d’absence prévue, le choriste avertit le coordinateur de la chorale, Michel BERNARD, au 06 27 38 56 58 ou, à défaut, un autre choriste qui en informera la chef de chœur.
* Inversement, le coordinateur, ou la chef de chœur elle-même, préviendra les choristes en cas d’annulation d’une répétition. Au-delà d’un mois d’absence de la chef de chœur, non remplacée, les adhérents percevront un remboursement prorata temporis.
* L’absence d’un ou d’une choriste ne peut donner lieu à un remboursement prorata temporis que dans les cas suivants :
	+ raison médicale empêchant la participation, d’au moins un mois sans interruption, attestée par un certificat médical,
	+ mutation professionnelle ou déménagement rendant la participation ou l’assiduité impossible.
* Le montant de la cotisation d’adhésion reste acquis à l’association.

**Tenue vestimentaire lors des concerts :**

* Tenue de couleur noire avec écharpe rouge autour du cou ou cravate.

***La présente charte peut être modifiée, complétée par le CA et sera alors remise à chaque adhérent***

**Je m’engage à respecter cette charte** Signature

|  |
| --- |
|  |

Nom :

Prénom :

Date : ........../.........../...................